

ACADEMIE DE ROUEN

**COLLEGE LEONARD DE VINCI
186 RUE VITTECOQ – BP 510
76230 BOIS GUILLAUME**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2015-2016

Numéro de séance : 4

Date de convocation : 08 Mars 2016

Présidence de : M. ADADY, Principal

Quorum : 15

Nombre des présents : 18

Nombre d'absents excusés : 10

SOMMAIRE

DES QUESTIONS TRAITÉES

Décision

page

**Numéro
d'acte**

**Pièces
jointes**

**Avis
Vote
Extrait
Motion**

désignation

N°

Page de présentation

1

Feuille de présence

1

Conseil d'Administration
. approbation du PV de la séance du 25
janvier 2016

1

Affaires financières

2

Questions diverses

1

Signatures

Le Président

M. ADADY



Les Secrétaires

Mes PETIT et CARTENET

The image shows two blue ink signatures, one for Mes PETIT and one for CARTENET, written in a cursive style.

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 23 Mars 2016

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom -Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'étab.	ADADY Mustapha	X						
	Adjoint	PETIT Laurence	X						
	Gestionnaire	CARTENET Anne	X						
	CPE	COMORETTO Catherine		X	X				
	Directeur	THIBAUT Léo	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	LECORDIER Nathalie	X			MARTIN Serge			
		RENARD Gilbert		X	X	LECOINTE			
	Groupement de commune	MISSIMILLY Dominique		X	X				
		LAUREAU Julien		X	X				
Personnalité qualifiée									
Total			5	4	4				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	BOUCOURT François	X			ALLIX Martine			
		FRANCK Pierre	X			NEEL Sylvie			
		HEDIN Catherine		X	X	MERIEUNE A.Lise			
		BOHERS Clément	X			COULEE J.Christophe			
		JULIEN Elisa	X						
		RENOUF Cynthia	X						
		JEAN Valérie	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	CAVELIER Loïc	X						
	FREULET David		X	X					
Total			7	2	2				
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	DIOUBATE Virginie		X	X	LAMISSE Christophe			
		INIZAN Guillaume	X			DUMAND-DAVIET Nathalie			
		KOLASINSKI Agnès	X			LABONNE Aude			
		LETOURNEUR Laurence		X	X	BOUVRY Fabienne			
		BROCHARD	X			RAFFAELLI Nathalie			
		BRASSEUR Delphine				PASSOS Christophe			
		FARIGOUL Sophie	X			COJEAN Estelle			
	EROUART Olivier		X	X					
	Elèves	SALLEZ Hector	X			PERON Cyprien			
		MARIVOET Claude	X			DELAMARE Béangère			
LE SAUX Adrien			X	X	LEVASSEUR Paul				
Total			6	4	4				

RUBRIQUE I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11 heures.

Mmes CARTENET et PETIT assurent le secrétariat.

- A. CARTENET pour les affaires financières
- L. PETIT pour les questions diverses

Le chef d'établissement soumet l'ordre du jour du présent CA :

- approbation du PV de la séance du 25 Janvier 2016
- affaires financières
- questions diverses

Le chef d'établissement demande l'approbation du PV précédent.

Résultat du vote :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Un parent d'élève souligne un problème sur la pagination des procès-verbaux ainsi qu'un manque de cohérence entre les différents chapitres.

Le chef d'établissement demande l'approbation de l'ordre du jour.

Résultat du vote :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

RUBRIQUE II – AFFAIRES FINANCIERES

Prélèvement sur le fonds de roulement

Suite à la visite des conseillers techniques en restauration du département, des achats sont indispensables pour répondre aux normes imposées par le plan de maîtrise sanitaire :

- Bac plonge en petite plonge : 810.00 € TTC
- Lave-mains en légumerie : 284.40 € TTC
- Robot coupe-légumes à changer : 2 081.71 € TTC
- Installation 372.00 € TTC

Des appareils de cuisine sont aujourd'hui en panne, les devis de réparation s'élèvent à : 2 700.00 €

Nous prévoyons également le remplacement de vaisselle pour un montant de 1 000.00 €.

Nous avons donc besoin de 7 000.00 € (arrondi) pour le service de restauration que nous répartirons sur deux services :

- OPC (matériels immobilisables + 800.00 € HT) : 2 082.00 €
- SRH/EQUIPT : 4 918.00 €

Le compte financier de l'établissement étant réalisé, nous pouvons vous communiquer le montant du fonds de roulement au 31/12/15 qui s'élève à 119 112.51 €.

Dorénavant, nous devons renseigner un document destiné aux autorités de tutelle sur notre capacité à prélever, sans ce document le prélèvement ne pourra être autorisé. Il permet de déterminer à la lecture des dépenses moyennes mensuelles un besoin de trésorerie incompressible duquel on déduira la marge de manœuvre de l'établissement. Notre trésorerie s'élève à ce jour à 274 213.28 €, notre autonomie financière à 71 507.76 €.

Après avoir donné toutes ces informations, le chef d'établissement soumet au vote la demande de prélèvement sur le fonds de roulement :

Résultat du vote :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Participation au championnat de France Ultimate

Lors du CA du 25 janvier 2016, un vote de principe sur la faisabilité de la participation d'élèves au championnat de France d'Ultimate comprenant un séjour a été acté.

Depuis des éléments ont permis d'établir un budget comme le montre le document joint et d'établir une participation des familles à 209.00 €.

La participation financière des familles est soumise au vote des membres du CA :

Résultat du vote :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

RUBRIQUE II – AFFAIRES FINANCIERES (suite)

Groupement de commandes pour la fourniture d'accès de communication hauts débits

Le collège adhère déjà à ce groupement de commandes et est souscripteur de services dans le marché HDR associé.

Le nouveau marché porté par le Rectorat de Rouen a été notifié le 08/12/15 à la société CRT Informatique pour une durée de deux ans renouvelable deux fois un an.

La société CRT propose une migration administrative valable jusqu'au 31 mai 2016 qui permettra de reprendre l'existant en assurant la continuité de service, l'absence de frais d'accès, la sortie de l'ancien marché, l'application des nouveaux tarifs à la prochaine échéance des factures, l'absence de doublons dans les factures de liaisons.

Nous avons reçu les montants associés à cette souscription de service soit 97.88 € /mois TTC, nous vous proposons donc de valider cette migration administrative.

Résultat du vote :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Avenant à la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs

Une convention d'utilisation des équipements sportifs triennale a été signée couvrant les années 2014 à 2016 entre la collectivité de rattachement, le département de Seine-Maritime, la collectivité propriétaire, la mairie de Bois Guillaume, et l'utilisateur, le collège. Cet avenant a pour objet de mettre le paiement, auprès des collectivités propriétaires, de la participation du département aux frais de fonctionnement des équipements sportifs utilisés par les élèves du collège.

Le total général des heures d'utilisation pour l'année 2015 s'élève à 2081. L'avenant est soumis au vote des membres du CA et permettra ainsi le versement de la participation du département.

Résultat du vote :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

Convention d'utilisation des terrains du Parc des Cosmonautes

Dans le cadre des cours d'EPS sur l'année scolaire, le collège utilise le terrain à 11 n°102. Toute autre utilisation est interdite.

Pour ce faire, la ville de Bois Guillaume demande la signature d'une convention régissant les conditions d'utilisation. Mise au vote :

Résultat du vote :

Pour : 18	Contre : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

RUBRIQUE VII – QUESTIONS DIVERSES

Les parents d'élèves, via Mme Letourneur, souhaitent des informations à propos de la piscine de Bihorel :

« Il me semble avoir entendu dire que la piscine de Bihorel doit fermer pour travaux à la rentrée prochaine. Est-il possible d'aborder ce point au CA dans le cadre de l'organisation des activités EPS puisque les sixièmes ont un créneau piscine...

Cette activité va-t-elle être maintenue et si oui vers quelle piscine ? »

M. Adady donne lecture de la réponse de M. Renard, Maire de la ville de Bois-Guillaume et du document joint au courriel.

« Bonjour,

Suite à la question de Mme Letourneur concernant l'activité piscine du collège, vous trouverez en pièce jointe le projet de délibération qui sera présenté au conseil municipal de Bois-Guillaume le 31 mars 2016.

Cela confirme la fermeture pour 2 ans de cet équipement pour travaux. Je précise également que plusieurs démarches sont entreprises afin de trouver les aides financières nécessaires au portage de ce projet par les 2 communes.

Il me paraît nécessaire que le collège se rapproche dès à présent, d'autres structures afin de voir les possibilités d'accueil dans un autre équipement avec les aspects transports en lien avec le département.

PS: copie de ce courriel au maire de Bihorel ainsi que les DGS de nos communes.

Gilbert RENARD

Maire »

Mme Lecordier, représentante de la collectivité de rattachement, adjointe au Maire de Bihorel, explique la nécessité de faire des travaux pour cette piscine qui n'est plus aux normes. Elle insiste sur le coût financier de la piscine, 283 000 € par an pour chacune des deux communes, pour le fonctionnement uniquement, et explique que la Métropole a été sollicitée dans la mesure où la fréquentation des collégiens représente 80 % du taux d'occupation de cette piscine.

Elle affirme qu'il n'y a pas d'intention de fermer la piscine mais que les communes attendent des réponses de la Métropole.

M. Adady évoque les piscines de Mont Saint Aignan et du Boulingrin, elles-mêmes déjà « sur-occupées ».

Le savoir nager est requis à l'entrée en 6^{ème}, ce qui explique que les élèves du 1^{er} degré soient prioritaires ; M. Adady rappelle que le collège dispose des professeurs et de l'organisation mais pas des équipements.

M. Inizan, parent d'élève, souhaite des informations sur la pratique du football dans la cour sur le temps de pause méridienne. Il est favorable à cette activité, sous réserves d'un encadrement adapté.

M. Adady répond que les élèves occupent de plus en plus souvent et de façon anarchique, la cour et, surtout, le terrain de basket, pour jouer au football le midi ; c'est dangereux et interdit.

L'interdiction formelle de jouer au football à cet endroit et à cette heure-là va être clairement signifiée aux enfants qui seront toutefois autorisés à pratiquer le football, sur le plateau récréatif, derrière le collège, sous la surveillance d'un assistant d'éducation à raison de trois midis par semaine, puisqu'ils devront partager l'occupation du terrain avec l'Ultimate.

M. Inizan demande ce qu'il en est de la sécurité aux abords du collège.

Pour l'instant, nous n'avons pas encore reçu de réponse de la Métropole pour cette question qui reste donc en attente. Une signalisation a cependant été mise en place : un feu clignotant orange et un panneau signalant la traversée de la chaussée par les enfants.

M. Adady informe les membres du conseil de la date du prochain C.A. ; il se tiendra le jeudi 28 avril prochain à 18 heures.

Fin du Conseil d'Administration à 11 h 55.